

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DASES 194G:** 8 Subventions (1 025 084 euros) relatives au financement de 6 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales, pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violence, des familles monoparentales, et des jeunes en situation de précarité, implantés dans les 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, et 18<sup>ème</sup> arrondissements de Paris, à Bourg la Reine (92), et gérés par les associations suivantes : Aurore, le CASP, le centre Corot Entraide d'Auteuil, le Foyer Jorbalan et Arc 75, - Avenants et Conventions.

**Mmes Dominique VERSINI et Hélène BIDARD, rapporteures.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département de 2017;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, 8 subventions (1 025 084 €) relatives au financement de 6 centres d'hébergement et de 2 résidences sociales, pour des femmes isolées en situation de précarité, des femmes victimes de violence, des familles monoparentales, et des jeunes en situation de précarité, implantés dans les 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, et 18<sup>ème</sup> arrondissements de Paris, à Bourg la Reine (92), et gérés par les associations suivantes : Aurore, le CASP, le centre Corot Entraide d'Auteuil, le Foyer Jorbalan et Arc 75, et de signer les avenants aux conventions en cours et pour certaines associations (3) de nouvelles conventions pluriannuelles ;

Vu la convention pluriannuelle du 26 octobre 2015 avec l'association Aurore relative au financement par le Département de Paris du centre d'hébergement de stabilisation Suzanne Képès à destination de femmes victimes de violences (Paris 15<sup>ème</sup>) ;

Vu la convention pluriannuelle du 26 octobre 2015 avec l'association Aurore relative au financement par le Département de Paris de la résidence sociale « Alix et Albert Jacquard » à destination de femmes victimes de violences (Paris 15<sup>ème</sup>) ;

Vu la convention pluriannuelle du 13 juillet 2016 avec l'association « ARC 75 » relative au fonctionnement du centre d'hébergement pour jeunes situé 17-19, rue René Binet (Paris 18<sup>ème</sup>) ;

Vu la convention pluriannuelle du 11 juillet 2016 avec l'association « Corot Entraide d'Auteuil » relative au fonctionnement du centre d'accueil et d'hébergement pour jeunes situé 4, rue Corot (Paris 16<sup>ème</sup>) ;

Vu la convention pluriannuelle du 13 juillet 2016 avec l'association « Centre d'action sociale protestant » (CASP), relative au fonctionnement de la résidence sociale pour des familles monoparentales « Championnet», située 60, rue Championnet (Paris 18<sup>ème</sup>) ;

Sur le rapport présenté par Mmes Dominique VERSINI et Hélène BIDARD, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : il est attribué 8 subventions de fonctionnement au bénéfice de 5 associations pour les projets suivants :

- une subvention de 278 500 € à l'association Aurore, dont le siège social est 1-3 rue Emmanuel Chauvière à Paris 15<sup>ème</sup> pour le fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence Suzanne Képes, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (n° SIMPA 2 541, et dossier 2017\_05908) ;
- une subvention de 85 000 € à l'association Aurore, dont le siège social est 1-3 rue Emmanuel Chauvière à Paris 15<sup>ème</sup> pour le fonctionnement de la résidence sociale Alix et Albert Jacquard, 86 rue de Lourmel, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (n° SIMPA 2541 et dossier 2017\_05909);
- une subvention de 76 000 € à l'association Aurore, dont le siège social est 1-3 rue Emmanuel Chauvière à Paris 15<sup>ème</sup> pour le fonctionnement du centre d'hébergement de stabilisation La Maison / Relais Cœur de femmes 54, rue du Ruisseau dans le 14<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (n° SIMPA 2541 et dossier 2017\_05910);
- une subvention de 53 427 € à l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP), dont le siège social est 20 rue Santerre à Paris 12<sup>ème</sup> pour le fonctionnement de la résidence sociale Championnet, 60, rue de Championnet dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ; (n°SIMPA 48 161 et dossier 2017\_02045) ;
- une subvention de 125 000 € à l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP), dont le siège social est 20 rue Santerre à Paris 12<sup>ème</sup> pour le fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence « le Jardin du Monde » situé à Bourg la reine (Hauts de Seine), ((n°SIMPA 48 161 et dossier n° 2017\_00993) ;
- une subvention de 250 157 € à l'association Arc 75, dont le siège social est 57 rue Saint Louis en l'Île à Paris 4<sup>ème</sup> pour le fonctionnement du centre d'hébergement expérimental Relais 18 Hébergement, 17/19 rue Binet dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.(n° SIMPA 2 507, dossier 2017\_05777) ;

-une subvention de 135 000 € à l'association Centre Corot Entraide d'Auteuil, dont le siège social est 4 rue Corot 75016 Paris pour la prise en charge de l'hébergement de jeunes en difficulté, 4 rue Corot dans le 16ème arrondissement de Paris (n° SIMPA 28 721 et n° de dossier 2017\_01682) ;

- une subvention de 22 000 € à l'association « Le Foyer Jorbalan », dont le siège social, est situé à la MDA 19 AFJ boîte 99, 20, rue Edouard Pailleron (Paris 19<sup>ème</sup>), pour le fonctionnement du centre de mise à l'abri de l'association, pour des femmes migrantes, victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle (n° SIMPA 20 596 et dossier 2017\_02677) ;

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec :

- le bénéficiaire Aurore, pour la subvention du Département de 278 500 € destinée au fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence Suzanne Képes, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, d'un avenant n°2 à la convention triennale du 01/01/2015 au 31/12/2017, présenté en annexe 1 du présent délibéré ;

- le bénéficiaire Aurore, pour la subvention du Département de 85 000 € destinée au fonctionnement de la résidence sociale Alix et Albert Jacquard, 86 rue de Lourmel, dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, d'un avenant n°2 à la convention triennale du 01/01/2015 au 31/12/2017, présenté en annexe 2 du présent délibéré ;

- le bénéficiaire Aurore, pour la subvention du Département de 76 000€ destinée au fonctionnement du centre d'hébergement de stabilisation La Maison / Relais Cœur de femmes 54, rue du Ruisseau dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris d'une convention pluriannuelle du 01/01/2017 au 31/12/2019 présentée en annexe 3 du présent délibéré ;

- le bénéficiaire Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) pour la subvention du Département de 53 427 € destinée au fonctionnement de la résidence sociale Championnet, 60, rue de Championnet dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du 01/01/2016 au 31/12/2018, présenté en annexe 4 du présent délibéré ;

-le bénéficiaire Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) pour la subvention du Département de 125 000 € destinée au fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence « le Jardin du Monde », 9, rue Ravon à Bourg la Reine (92), d'une convention pluriannuelle du 01/01/2017 au 31/12/2019 présentée en annexe 5 du présent délibéré ;

- le bénéficiaire Arc 75 pour la participation du Département de 250 157€ destinée au fonctionnement du centre d'hébergement Relais 18 Hébergement, 17/19 rue Binet dans le 18ème arrondissement de Paris d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du 01/01/2016 au 31/12/2018, présenté en annexe 6 du présent délibéré ;

-le bénéficiaire Centre Corot Entraide Auteuil pour la subvention du Département de 135 000 € pour la prise en charge de l'hébergement de jeunes en difficulté, 4 rue Corot dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, d'un avenant n° 1 à la convention pluriannuelle du 01/01/2016 au 31/12/2018, présenté en annexe 7 du présent délibéré ;

- le bénéficiaire « Le Foyer Jorbalan » pour la subvention de 22 000 € destinée au fonctionnement du centre de mise à l'abri de femmes migrantes, victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, d'une convention pluriannuelle du 01/01/2017 au 31/12/2019 , présentée en annexe 8 du présent délibéré.

Que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Chapitre 017 - Rubrique 561 – Nature 6568</b>		
<b>Organismes bénéficiaires</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Aurore	Fonctionnement 2017 du centre d'hébergement d'urgence Suzanne Kepes, dans le 15 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris.	278 500€
Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)	Fonctionnement 2017 de la résidence sociale Championnet, 60, rue de Championnet dans le 18 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris.	53 427 €
Arc 75	Fonctionnement 2017 du centre d'hébergement expérimental Relais 18 Hébergement, 17/19 rue Binet dans le 18 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris.	250 157 €
<b>Total chapitre 017- rubrique 561 –Nature 6568</b>		<b>582 084 €</b>
<b>Chapitre 65 - Rubrique 581 – Nature 6574 ligne DF 34012</b>		
<b>Organismes bénéficiaires</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Le Foyer Jorbalan	Fonctionnement en 2017 du centre de mise à l'abri de femmes migrantes, victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle.	22 000 €
Aurore	Fonctionnement 2015 du centre d'hébergement de stabilisation La Maison / Relais Cœur de femmes 54, rue du Ruisseau dans le 18 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris.	76 000€
<b>Total</b>		<b>98 000€</b>
<b>Chapitre 65- Rubrique 583 – Nature 6574 - DF 34014 Grande Cause</b>		
<b>Organismes bénéficiaires</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Aurore	Fonctionnement 2017 de la résidence sociale Alix et Albert Jacquard, 86 rue de Lourmel, dans le 15 <sup>ème</sup> arrondissement de Paris.	85 000 €

CASP	Fonctionnement en 2017 du centre d'hébergement d'urgence « le Jardin du Monde » à Bourg la Reine.	125 000 €
<b>Total</b>		<b>210 000 €</b>
<b>Chapitre 65- Rubrique 584 – Nature 6574 - DF 34015</b>		
<b>Organismes bénéficiaires</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Centre COROT	Fonctionnement 2017 Hébergement de jeunes en grandes difficultés sociales	135 000 €
<b>Total</b>		<b>135 000 €</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**